

prendre ce que l'on entendait faire dans le domaine des relations fédérales-provinciales, sujet d'une importance qu'on ne peut minimiser, puisque de sa solution équitable et juste à l'endroit des provinces, ou de la centralisation de tous les revenus entre les mains du gouvernement central, dépendent la vie ou la mort des gouvernements provinciaux, d'abord, et ensuite le reniement de cette grande charte canadienne qu'on appelle l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Devant une opinion publique éveillée, surtout en face de la résistance héroïque de la province de Québec, le premier ministre a enfin consenti à convoquer les représentants des dix provinces du Canada afin de préparer l'agenda nécessaire aux discussions du mois d'octobre prochain.

Le gouvernement libéral fédéral, visiblement embarrassé par l'attitude autonomiste du Québec, ne sait plus sur quel pied danser. Ses projets de centralisation de tous les pouvoirs des provinces entre les mains du gouvernement fédéral ayant presque totalement échoué, il est devenu inquiet au point de se demander ce qu'il adviendrait du gouvernement libéral devant tant d'attitudes contradictoires. Son honteux marchandage n'a pas obtenu les résultats attendus et l'on se demande, dans les milieux ministériels, quel serait le stratagème le plus efficace pour conserver à Ottawa la meilleure partie des revenus des provinces, revenus qu'on est allé chercher, tantôt par la ruse, tantôt par la contrainte, tantôt même par le chantage.

Je ferai, si vous le voulez bien, monsieur l'Orateur, un court exposé des principaux événements qui se sont produits depuis quelques années dans ce domaine d'une importance vitale pour la survie des gouvernements responsables au Canada, et je dénoncerai les tactiques déloyales et condamnables que le gouvernement au pouvoir a employées afin d'atteindre son triste but.

A la faveur de la dernière guerre mondiale et face au danger qui menaçait tous les pays libres du monde, il a fallu au gouvernement central recourir à des dépenses fabuleuses, pour ne pas dire colossales, qu'on a dit être nécessaires à la défense de notre territoire et au salut, dans le monde, de la civilisation et la chrétienté.

Non seulement tous les Canadiens ont-ils consenti les plus grands sacrifices, voire même l'immolation sur l'autel de la démocratie, mais, pour plusieurs générations à venir, on engageait en même temps leur revenu futur aussi bien que l'économie de la nation. Devant cette crise, on peut admettre avec fierté que chaque Canadien a fidèlement

rempli son devoir et a contribué largement à la conservation de la paix en notre pays.

Il est cependant reconnu que les gouvernements qui administrent les destinées d'une nation au cours d'une guerre comme celle que nous avons subie de 1939 à 1945 sont des gouvernements éphémères et sont normalement renversés, le conflit terminé.

Le parti libéral en connaissait toutes les conséquences et cherchait par tous les moyens imaginables la possibilité de se cramponner au pouvoir, qu'il aime tant, et qui représente une source intarissable de sécurité pour tous ses membres et un grand nombre de ses plus dévoués adhérents.

Tout à coup, une idée géniale surgit du cerveau d'un avocat de grandes corporations, qui était devenu, grâce à son esprit de centralisation et par la grâce de feu M. Mackenzie King, le ministre de la Justice d'alors, avec la promesse formelle d'accéder à la tête du parti libéral et, par conséquent, de devenir premier ministre du Canada.

Afin de gravir avec autant de rapidité les marches dorées ou rouges qui conduisent à la gloire et aux honneurs du parti libéral, il faut nécessairement à un Canadien, appartenant à une minorité, consentir à l'abandon de certains principes auxquels il était jusqu'à présent attaché et renier, en quelque sorte, sa liberté d'expression pour devenir le paravent et l'instrument de la majorité...

(Traduction)

**L'hon. M. Lesage:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'honorable député de Québec-Ouest (M. Dufresne) dit maintenant que le premier ministre actuel du Canada (M. St-Laurent) a abandonné ses principes, afin de devenir chef du parti libéral. Je ne crois pas que ce soit là un langage parlementaire, et je suis d'avis que l'honorable député devrait retirer ce qu'il vient de dire.

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** Ainsi que les deux honorables députés le savent, je n'ai pu comprendre ce que vient de dire l'honorable député de Québec-Ouest. Il se rendra compte, j'en suis sûr, que les accusations personnelles, non pas précisément de mauvaise foi, mais de motifs répréhensibles, ne sont pas permises à la Chambre des communes, à l'égard d'un membre de la Chambre. Peut-être pourrais-je exprimer l'espoir que l'honorable député, dans sa critique dirigée contre le premier ministre,— et il a évidemment le droit de critiquer la ligne de conduite du premier ministre,—ne lui a pas attribué de motifs répréhensibles. Je serais heureux, tout comme le seraient les honorables députés, j'en suis sûr, d'obtenir son assurance sur ce point.

[M. Dufresne.]